

AFFILIATIONS & ADHESIONS 2023 / 2024



Répartition des Cotisations Fédérales

AFFILIATIONS							Revue SPORT et PLEIN
CATEGORIES	COTISATIONS AFFILIATIONS	PART FEDERALE	PART COMITE	PART REGIONALE	ASSURANCE (RC)	A VERSER A LA FEDERATION	A VERSER A SPA
1	73,27 €	20,07 €	14,36 €	0,44 €	13,40 €	33,91 €	25,00 €
2	140,06 €	53,23 €	37,25 €	1,08 €	23,50 €	77,81 €	25,00 €
3	428,30 €	179,87 €	126,33 €	5,60 €	91,50 €	276,97 €	25,00 €
4	46,83 €	10,23 €	14,81 €	0,29 €	9,00 €	19,52 €	12,50 €

L'affiliation est annuelle ou saisonnière (6 mois). Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum (article 16 alinéa 3 du Règlement Intérieur FSGT). L'abonnement associatif à la revue Sport et Plein Air (SPA) est inclus dans l'affiliation.

Selon la nature de l'association :

Catégorie 1 : Petite association locale ou d'entreprise, peu structurée, en création ...

Catégorie 2 : Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT ...

Catégorie 3 : Association omnisports locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections

Catégorie 4 : Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois)

La catégorie d'affiliation est fixée dans la relation Comité / Club-Association



ADHESIONS 2023 / 2024

COTISATIONS ANNUELLES (sans assurance individuelle accident)

	Cotisation	Part Fédérale	Part Comité	Part Régionale	A verser à la Fédération
ADULTE : 18 ans et + <i>(né-e en 2005 et avant)</i>	34,93 €	15,75 €	17,53 €	1,65 €	17,40 €
JEUNE : 13 à 17 ans <i>(né-e entre 2006 et 2010)</i>	28,29 €	12,63 €	14,34 €	1,32 €	13,95 €
ENFANT : 0 à 12 ans <i>(né-e en 2011 et après)</i>	18,11 €	8,07 €	9,17 €	0,87 €	8,94 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT 3,20 €

Pour les personnes ne pratiquant aucune activité physique et sportive (Carte sans assurances)

Carte NON PRATIQUANT-E <i>(carte de soutien sans assurances)</i>	11,50 €	5,11 €	5,80 €	0,59 €	5,70 €
--	----------------	--------	--------	--------	---------------

CARTES ACCUEIL & DECOUVERTE (avec assurances RC + IA)

Cartes	Cotisation	Part Fédérale	Part Comité	Part Régionale	Assurance (RC + IA)	Total à verser à la Fédération
4 mois ADULTE : 18 ans et + <i>(né-e en 2005 et avant)</i>	18,21 €	6,47 €	7,57 €	0,97 €	3,20 €	10,64 €
4 mois JEUNE : 13 à 17 ans <i>(né-e entre 2006 et 2010)</i>	15,30 €	5,18 €	6,11 €	0,81 €	3,20 €	9,19 €
4 mois ENFANT : 0 à 12 ans <i>(né-e en 2011 et après)</i>	11,17 €	3,36 €	4,04 €	0,57 €	3,20 €	7,13 €
Carte Initiative Populaire	3,17 €	0,79 €	0,97 €	0,21 €	1,20 €	2,20 €

Les Cartes 4 mois et Initiative Populaire (CIP), ne sont pas des licences. Ce sont des **cartes accueil et découverte** qui permettent à des **non-licenciés** de découvrir la FSGT au cours d'initiatives organisées, soit par la FSGT, soit par des clubs affiliés. **Ces cartes ne sont pas utilisables pour des compétitions donnant lieu à classement-s, à titre-s, et / ou donnant accès à des championnats de niveaux départemental, régional, national ou international.** Leurs modalités de délivrance et d'utilisation sont sous la responsabilité du Comité FSGT. La Carte 4 mois est valable de date à date. La Carte Initiative Populaire (CIP) est valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, la CIP ne pourra être délivrée que 3 fois au maximum à la même personne.



LICENCE FAMILIALE OMNISPORTS 2023 / 2024

EXTRAIT DES MODALITES CONVENTIONNELLES

* **La licence familiale omnisports** vise à promouvoir et développer la pratique des activités physiques, sportives et artistiques en famille, dans le cadre d'activités proposées par le club / association signataire et la FSGT. Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toutes formes d'activités pratiquées de façon individuelle. **La licence familiale omnisports concerne trois formes de pratiques au choix : 1- les parents et le-s enfant-s sont ensemble dans l'activité, 2- les parents sont les animateurs de l'activité de leur-s enfant-s, 3- les deux formes à la fois.**

* **La signature préalable d'une convention entre l'association, le comité et la fédération est obligatoire** (à défaut la demande d'affiliation ne sera pas validée). Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial. A chaque membre de la famille, une licence nominative est délivrée avec un numéro commun pour l'ensemble du groupe familial. Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus. **Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire.** Un complément tarifaire sera demandé. Pour 2023 / 2024, celui-ci est fixé à 16,00 euros pour les adultes et 10,00 euros pour les enfants.

* La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.

COTISATIONS *(sans assurance individuelle accident - I.A)*

Type de famille	Cotisation Fédérale	Part Fédérale	Part Comité	Part Régionale	A verser à la Fédération
2 personnes	39,10 €	17,40 €	19,78 €	1,92 €	19,32 €
3 personnes	47,67 €	21,25 €	24,15 €	2,27 €	23,52 €
4 personnes	55,55 €	24,78 €	28,14 €	2,63 €	27,41 €
5 personnes	61,15 €	27,28 €	30,99 €	2,88 €	30,16 €
6 personnes et plus	69,62 €	31,08 €	35,31 €	3,23 €	34,31 €

COTISATIONS *(avec assurance individuelle accident - I.A)*

Type de famille	Cotisation Fédérale	Part Fédérale	Part Comité	Part Régionale	Assurance	A verser à la Fédération
2 personnes	45,50 €	17,40 €	19,78 €	1,92 €	6,40 €	25,72 €
3 personnes	57,27 €	21,25 €	24,15 €	2,27 €	9,60 €	33,12 €
4 personnes	68,35 €	24,78 €	28,14 €	2,63 €	12,80 €	40,21 €
5 personnes	77,15 €	27,28 €	30,99 €	2,88 €	16,00 €	46,16 €
6 personnes et plus	88,82 €	31,08 €	35,31 €	3,23 €	19,20 €	53,51 €



CARTE SPORT & EDUCATION POPULAIRE (SEP) 2023 / 2024

EXTRAIT DES MODALITES CONVENTIONNELLES

- * La carte SEP concerne des coopérations entre le comité FSGT et/ou la-les structure-s partenaire-s.
- * La carte SEP concerne un ou des projet-s à vocation d'éducation populaire et dans lequel-s le comité FSGT et la / les structure-s partenaire-s apporte-ent leur-s contribution-s spécifique-s et identifiable-s.
- * La carte SEP est délivrée aux structures ayant signé une convention de partenariat avec la FSGT (convention tripartite : structure / comité / fédération).
- * La carte SEP ne pourra être délivrée que pour des projets impliquant la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques sous des formes uniquement non compétitives.
- * La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.
- * La catégorie d'adhésion de la structure se fait en référence au nombre total de ses membres et non au nombre de cartes qui seront prises.
- * La prise de l'assurance individuelle accident (I.A) est possible moyennant un supplément de 3,20 € par personne / carte.

CONVENTION D'ADHESION COLLECTIVE (CAC)

CONVENTION comprenant 1 affiliation cat.1 + 3 licences omnisports adultes + nombre de cartes SEP correspondant à la catégorie d'adhésion collective de la structure

	Cotisation	Part Fédérale	Part Comité	Part Régionale	Assurance (RC)	A verser à la Fédération	A verser à Sport et Plein Air
CAC 1 <i>(structure jusqu'à 20 membres)</i>	289,20 €	106,60 €	122,90 €	13,70 €	21,00 €	141,30 €	25,00 €
CAC 2 <i>(structure de 21 à 50 membres)</i>	468,80 €	180,70 €	210,50 €	23,60 €	29,00 €	233,30 €	25,00 €
CAC 3 <i>(structure de 51 à 100 membres)</i>	875,20 €	350,40 €	403,80 €	48,00 €	48,00 €	446,40 €	25,00 €
CAC 4 <i>(structure de 101 membres et +)</i>	1 403,10 €	567,75 €	654,55 €	80,80 €	75,00 €	723,55 €	25,00 €